

Célébration de la Journée Nationale de Lutte contre la Torture : 7 mai 2016 Meeting en salle à la Bourse du Travail

sous le thème :

« La réhabilitation, l'indemnisation et l'immortalisation des combattants victimes de la répression politique (exemples de patriotisme et de probité) : moyens de prévention contre l'impunité et les dérives liberticides. »

COMMUNICATION SUR LE THEME, présentée par Laurent METONGNON (SG/Fesyntra-Finances)

Comme tous les peuples en quête de justice, de liberté, et de bien-être social, notre peuple rejette les persécutions, les atteintes aux droits des citoyens. Et c'est pourquoi toutes les fois que les pouvoirs publics basculent dans les exactions contre les citoyens ou observent un silence coupable dans des cas pareils même sans leur implication directe, on assiste à des protestations voire à des soulèvements. On peut citer les exemples comme lors de l'assassinat de Bohiki en 1963 à Porto-Novo ; on peut citer le cas des protestations massives à Cotonou lors du décès suspect d'un opposant togolais en exil en la personne de Me Kouassigan dans les années 70, etc. Et tout cela pour dire « Non, ça suffit, il ne faut plus jamais ça ! ».

De la même façon, comme tous les peuples fiers et dignes, notre peuple sait rendre hommage à ses enfants qui se sont illustrés pour le défendre. Et c'est pour cela qu'il n'oublie pas ses héros même si les pouvoirs publics ne font pas beaucoup pour préserver leur mémoire en magnifiant leurs hauts faits et leur bravoure à travers des monuments, le baptême de rues et autres édifices en leurs noms. On peut noter qu'il est peu enseigné aujourd'hui dans les écoles la résistance des peuples de notre pays à la colonisation par exemple avec l'identification des hommes et femmes qui ont pris le devant et la tête de telles résistances partout du nord au sud, de l'est à l'ouest. Est-ce que c'est à dessein ?

On s'interroge. On s'interroge d'autant plus qu'il y a un minimum qui se fait avec les distinctions honorifiques que décernent les ordres de mérite divers selon les secteurs d'activité mais surtout l'ordre de mérite national pour les services rendus à la nation, notamment en direction des travailleurs.

Mais lorsqu'on regarde la pratique générale dans notre pays et le silence assourdissant sur les demandes répétées depuis 1989 relativement à la réhabilitation, l'indemnisation et l'immortalisation des combattants victimes de la répression politique, il y a de quoi se révolter. Il y a de quoi se révolter parce qu'on a affaire des hommes et femmes qui, au sommet de l'Etat savent décerner les distinctions honorifiques et les décorations, non seulement aux nationaux mais aussi à des personnalités étrangères qui coopèrent avec notre pays. Mieux, ils vont dans les pays de ces personnalités lors de certaines célébrations qui rappellent les hauts faits des héros que ces pays commémorent.

A titre d'illustrations, les gouvernants du Bénin et ceux d'autres pays africains assistent aux célébrations du 14 juillet à Paris ou dans les ambassades de France, ils visitent des monuments à la résistance et autres. Des journées internationales sont retenues et célébrées, comme la journée de l'Enfant Africain, le 16 juin de chaque année qui immortalise le jour où les élèves noirs se sont révoltés sous

suite et fin à la page 2

le régime de l'apartheid en Afrique du sud pour exiger l'instruction dans leur langue.

Et on sait que lorsque l'apartheid a été vaincu, l'Afrique du Sud a désormais ses langues nationales à l'école au même titre que les langues comme l'afrikaans et l'anglais. Dans le même ordre d'idée, l'Afrique du Sud libre a élevé Steve Biko, assassiné en prison au rang de Héros national.

Récemment, en 2010, les dirigeants français avec le Président Sarkozy à leur tête, ont décidé de commémorer non pas le 11 novembre 1918 (le jour de l'armistice qui a mis fin à la seconde guerre mondiale), mais plutôt le 11 novembre 1940 qui fait le 22^{ème} (vingt-deuxième) anniversaire de l'armistice). Et pourquoi ? Parce que ce 11 novembre 1940, pendant que l'Allemagne de Hitler occupait la France, le gouvernement collaborationniste de Vichy interdit toute manifestation hostile et non autorisée par les occupants allemands. Tout protestataire était arrêté. Et il se fait que quelques jours auparavant, on avait aussi arrêté un professeur. En réaction contre ce forfait, 2500 (deux mille cinq cents) jeunes, lycéens et collégiens bravent l'interdiction et décident de commémorer quoiqu'il en coûte le 11 novembre, jour de l'armistice. Des centaines parmi eux sont maltraités et enfermés.

Cet acte de bravoure de la jeunesse française n'a jamais été oublié par la France et c'est bien cela que l'on magnifie à l'attention de tous. Egalement, les officiels et le peuple français rendent hommage chaque année à leurs jeunes combattants contre le nazisme (1940-1945) tels Guy Mocquet, jeune communiste qui a payé de sa vie pour la libération de son pays. Et les dirigeants français affirment que commémorer 60 ans après un jeune de 17 ans qui a donné sa vie pour la patrie, « c'est un exemple non pas du passé mais pour l'avenir ». Au vu de tout cela, il est à peine besoin d'évoquer l'opprobre qui couvre ceux qui tentent de nier la réalité, qui parlent de paix sans justice et hommage indispensable aux victimes et pire, tentent de faire du monstre Mathieu Kérékou, un prétendu modèle pour la jeunesse.

On venait de parler de l'Afrique du sud, on doit évoquer plus près de nous le Burkina Faso où Norbert Zongo puis les victimes de la répression du 30 octobre 2013 et celles du coup d'Etat de Diendéré ont été honorés avec le refus par les jeunes qu'on confonde ces dates avec celle de l'assassinat de Zongo ainsi que les dirigeants de la transition avaient voulu le faire.

Nous nous interrogions et ce bref rappel d'hommage et d'immortalisation des héros à travers le monde, nous montre bien que le problème qui est posé dans notre pays

est celui de la volonté politique de nos gouvernements. En effet, notre peuple a arraché la reconnaissance formelle des sacrifices des combattants victimes de la répression politique à travers le 07 mai décrété Journée nationale de lutte contre la torture. Il reste leur réhabilitation, indemnisation et immortalisation effective avec les marques indélébiles de leurs noms sur des monuments ou stèles, par le baptême au minimum de lieux publics ou d'édifices de leurs noms. Ainsi par exemple, le CEG Gbégaméy porterait bien le nom de Parfait Atchaka, le boulevard Etoile Rouge-Dantokpa conviendrait bien comme Boulevard Luc Togbadja.

Quelques faits imposent l'indemnisation inévitable des victimes. Ne pas le faire depuis longtemps constitue déjà une torture inacceptable. En plus, il y a eu le fait que des tortionnaires comme Tawès Pascal, non seulement n'ont pas été jugés mais encore ils ont été indemnisés avec femme et enfants aux frais de l'Etat sur ordre de Mathieu Kérékou. Pendant ce temps, quid des parents de Luc Togbadja, quid des parents et enfants de Rémy Akpokpo-Glélè ou de Boco Crépin, etc. L'autre cas horrible est celui de Martin Dohou Azonhiho, ce tortionnaire impénitent, non jugé lui non plus, et qui a commis nombre de forfaits encore sous le renouveau a été élevé au grade de Général par Mathieu Kérékou le 26 mars 2006 (à quelques jours de la fin de son 2^{ème} mandat) avec effets rétroactifs à compter de 1995. Or, la Commission Mayaba (chargée de recenser les victimes de torture et sévices corporels) avait déjà conclu en 1992 qu'il y a avait bel et bien eu torture et donc crime contre l'humanité et que les tortionnaires devaient être jugés : « Si les victimes de torture elles-mêmes ou leurs ayants droit ont le droit de porter plainte, ce que certaines ont déjà fait, l'Etat qui a connaissance de l'existence des faits criminels à travers une enquête administrative a lui aussi l'obligation d'engager des poursuites judiciaires pour permettre la répression de ces actes. Il s'agit de l'exercice de l'action publique qui est une prérogative de l'Etat, à laquelle il ne peut pas renoncer ».

On voit bien qu'il y a comme un déni de justice et une persistance dans la torture contre les victimes et contre le peuple malgré les avis motivés de spécialistes de la chose judiciaire.

Cela ne doit pas continuer et il est donc temps que l'Etat, à travers le gouvernement de Patrice Talon répare les préjudices causés et aggravés contre les victimes de la répression politique et contre le peuple pour donner un signal fort et conséquent à la lutte contre l'impunité.

En avant donc pour la réhabilitation, l'indemnisation, l'immortalisation des victimes et le jugement des tortionnaires.

Cotonou, le 07 mai 2016.

REVENDICATIONS DES VICTIMES DE LA REPRESSEION POLITIQUE

Mémorandum

Pendant qu'on mettait sous presse, ce mémorandum, la presse nationale fait état de tirs à balles réelles sur une manifestation d'élèves réclamant l'organisation de séances de travaux dirigés et exigeant le départ de leur censeur. Cet évènement inquiétant se passe à Bantè avec les élèves du CEG1 de cette commune. Selon le journal Le Matinal du 04 mai, le mouvement a donc tourné au vinaigre avec la mort d'un parent d'élève succombé sous les balles d'un gendarme. Trois autres élèves ont été grièvement blessés. Tout serait parti de la non organisation des travaux dirigés alors que des personnalités de localité ont souscrit à hauteur de deux cents mille francs à cet effet (selon des témoins sur les lieux). L'ODHP s'inquiète et demande que la lumière soit faite sur ce crime qui ne se comprend pas dès lors que les élèves par leurs actes dénoncent comme un vol des sous généreusement offerts par de bonnes volontés pour leur formation. Comment tire-t-on à balles réelles sur de jeunes manifestants inermes ? Est-ce la caution à l'impunité des liberticides et des pilleurs ? Les auteurs de ce qui arrive-là tant au niveau de l'administration du collège que de la gendarmerie doivent être identifiés et sanctionnés à la mesure de leur implication et les élèves doivent pouvoir bénéficier des séances de TD. Autrement, ce serait comme une prime à l'impunité et au sabotage de la formation des jeunes de Bantè.

REVENDICATIONS DES VICTIMES DE LA REPRESSEION POLITIQUE

Introduction

La commémoration du 07 mai 2016 intervient dans un contexte particulier qu'il est utile de souligner. Notre pays sort de dix années de gouvernance catastrophique marquée par des scandales de toutes sortes (politico-financiers...) avec de graves violations des droits humains et des peuples. On peut citer des atteintes à la vie humaine comme les crimes de sang et les disparitions: Assassinats de citoyens par la garde présidentielle à Gbèna, disparition de Dangnivo, assassinat de dame Sohoudji-Agbossou, tirs à balles réelles sur les étudiants de Parakou, assassinat du Caporal Dangou, etc., qui viennent s'ajouter aux cas de violations diverses antérieures non jugées ni élucidées depuis la période du PRPB avec le dictateur Mathieu Kérékou. Bref, l'impunité des crimes politiques et économiques a été une fois de plus érigée en mode de gestion sous le Président Yayi Boni.

Mais le peuple, les défenseurs des droits de l'homme, les travailleurs et les jeunes n'ont jamais baissé les bras. D'où les luttes incessantes contre ces forfaits jusqu'à l'élection présidentielle de 2016.

Le 20 mars 2016 restera dans les annales de l'histoire de notre pays comme le jour mémorable où le peuple, dans un sursaut national hors pair, a mis fin à la nouvelle aventure de l'impérialisme français de recoloniser le Bénin. Ce jour où a eu lieu le second tour de l'élection présidentielle, le peuple a achevé de battre le néo-colon Lionel ZINSOU,

parachuté de Paris à Cotonou, «bombardé» Premier ministre en violation de la constitution puis candidat à la Présidence de la République par le dictateur YAYI Boni en fin de mandat. Le peuple a affirmé son droit souverain que personne ne lui dicte sa conduite.

L'ODHP se réjouit de la participation active de ses militants à ce combat salvateur contre la recolonisation. Elle salue ici la bravoure du peuple et surtout des couches populaires de la jeunesse et des femmes. Ces jeunes (élèves, étudiant(e)s, paysan(e)s, artisan(e)s, revendeuses des marchés, etc.) ont su braver les intimidations, la souillure pour apposer les affiches, distribuer les papiers volants appelant le peuple à dire non à la recolonisation et à la FrançAfrique pour battre le néo-colon Zinsou. Ces jeunes, qu'ils soient de l'UNSEB ou non, de la Jeunesse Communiste ou non, ou organisés au sein des comités antifraudes, etc., ces jeunes, disons-nous, ont fait montre de patriotisme, à l'écoute de leurs aînés de la Convention Patriotique des Forces de Gauche, du Front de Refus du Bénin-Waxala, afin d'aller à l'assaut des chantres de la recolonisation. Malgré les menaces de toutes sortes, malgré les chars, malgré les mercenaires civils et militaires (y compris des officiers supérieurs français déversés dans le pays), malgré les folles rumeurs et la guerre psychologique sur les populations dans le sens que quoiqu'elles fassent Lionel Zinsou doit être élu ou ce sera la guerre ; malgré le KO promis avec les calculs insensés d'apatriides éhontés, la tentative d'asservir directement à nouveau la patrie de Béhanzin, Kaba, Bio-Guèra, etc. a échoué.

Le peuple vient ainsi d'anéantir la tentative de recolonisation portée par Zinsou (et la faillite du dictateur YAYI Boni) pour élire Patrice Talon à la tête du pays.

Avec les exigences suivantes : la fin des fléaux que sont : l'impunité, le déni de justice et la torture contre tous les citoyens et contre les victimes de la répression politique, la braderie du patrimoine national, la fraude dans les concours et les élections, etc. enfin que sonne l'heure du développement de notre pays pour l'emploi et les salaires décents pour ses fils et filles.

C'est ici le lieu de rappeler que les exigences d'éradication de l'impunité sont si fortes pour notre peuple que presque tous les candidats ont dû l'inscrire dans leurs thèmes de campagne électorale. Il importe alors que la vérité soit dite et que la justice prévale ainsi que les réparations pour les violations flagrantes et massives qui ont été perpétrées contre les travailleurs, la jeunesse et les paisibles populations dans notre pays.

C'est le souhait le plus ardent et les motifs incessants de lutte des victimes de la répression politique aussi. Mais nous sommes au sein du peuple dont nous n'ignorons pas les doléances propres à lui.

I.Pour une nécessaire solidarité avec les autres couches sociales

Il nous paraît indispensable d'insister ici sur l'état général des droits humains dans notre pays, notamment en ce qui concerne les libertés politiques et syndicales auxquelles s'ajoutent les graves manquements des pouvoirs publics vis-à-vis des héros que sont Kaba et ses guerriers par exemple. Sans aller dans les détails, on notera ainsi que vient de rappeler le Secrétaire Général de la CSTB à la célébration du 1^{er} mai 2016,

1.Qu'il n'y a pas de liberté pour les travailleurs des entreprises privées dans notre pays. Les travailleurs dans nombre d'entreprises privées sont persécutés et torturés ou simplement licenciés si face aux abus il leur vient l'envie de créer un cadre syndical. Nous avons eu avec la CSTB (Confédération syndicale des travailleurs du Bénin) à faire des doléances à l'ancien ministre de la justice que nous réitérons ici, notamment la *Création de tribunaux de prud'homme qui permettront aux travailleurs de rentrer dans leurs droits à obtenir des réparations plutôt que les plaintes traînent en longueur devant les juridictions traditionnelles sans qu'ils aient la chance de jouir de ces droits ni eux ni leur progéniture.*

Ce sera là déjà un aspect du respect des droits sociaux et économiques des travailleurs. Si l'on évoque la journée de la presse, on fera observer

2. Que la liberté de la presse a encore de beaux jours devant elle avec les peines privatives de liberté contre les journalistes, leurs conditions de vie et de travail précaires, etc. pour lesquels ils se battent et que nous soutenons. Il faut la dépénalisation des délits de presse.

3. Nous soutenons les revendications générales relativement aux droits civils et politiques, aux droits économiques, sociaux et culturels, aux droits du peuple au développement, à un environnement sain, etc. souvent bafoués ou violés. Et dans le contexte de la lutte contre l'impunité, nous demandons aux pouvoirs publics d'écouter le peuple, les masses qui se plaignent de sorte à prêter également une oreille attentive à la volonté exprimée des travailleurs et d'autres couches sociales *d'élire et de démettre les gestionnaires indélicats, droit émergent qui a fait ses preuves là où la Haute cour de justice et toutes les institutions de lutte contre la corruption brillent par leur inefficacité.*

4. Par ailleurs, les victimes de la répression politique qui ont beaucoup de respect pour la mémoire glorieuse de nos héros ne peuvent s'empêcher de rester solidaires de toute revendication qui honore lesdits héros, eux-mêmes victimes de la barbarie des colonisateurs et du mépris des gouvernants.

Nous prenons en compte ici les révélations faites au cours de la campagne électorale pour l'élection présidentielle 2016 par les sages de l'Atacora pour motiver leur rejet du candidat de la recolonisation Lionel Zinsou : «En effet, la majeure partie du peuple béninois ignore que, la guerre de résistance à la pénétration coloniale française dans l'Atacora, a été menée trois ans durant par KABA un brave paysan chasseur et ses intrépides guerriers, composés des ethnies de tout le département avec des appuis en logistiques des communes de la Donga.....

Mieux, les restes de KABA et de ses guerriers (hommes, femmes, vieillards et enfants) soit plus de six cents corps, sont toujours entassés dans la grotte de Datawori et n'ont pas subit la moindre cérémonie funéraire pour le repos de leur âme » (extrait d'une Déclaration non datée à Natitingou en février 2016). La même Déclaration indique que l'Union des

Populations de l'Atacora et de la Donga pour la Préservation des Acquis de KABA (UPADPAK) « aurait introduit une communication en conseil des ministres relative à la célébration du centenaire de KABA, et l'accord du Gouvernement est toujours attendu ». Entendre l'accord attendu du gouvernement de Yayi Boni.

3. Dans cette même période électorale on a appris que Lionel Zinsou a acheté et détient le trône du roi Béhanzin.

On peut voir à travers les pratiques de cet homme, le prototype d'un esclavagiste et d'un colon des temps nouveaux qui piétine la dignité et l'honneur dus aux héros de notre pays.

On conviendra alors aisément avec nous de soutenir tous ceux qui disent que pour la dignité de notre peuple et pour le respect dû à la mémoire des résistants sans lesquels le Bénin n'est pas, il faut une sépulture digne de ce nom à Kaba et ses compagnons, un mémorial respectable sur le site de Datawori, l'inscription de leurs hauts faits d'arme dans les livres d'histoire ; idem pour d'autres héros laissés dans l'anonymat avec l'exaltation de leur esprit patriotique à l'attention de la jeunesse ; le retour du trône de Béhanzin au palais d'Abomey à Djimè. En attendant qu'en accord avec l'Unesco pour les besoins de la cause et de bonnes conditions de préservation, les autres éléments du patrimoine historique de notre pays lui soient restitués.

Cela dit, revenons aux revendications propres aux victimes de la répression politique.

II. Pour une indispensable réhabilitation des victimes, moyen de prévention contre l'impunité

Nous n'allons pas épiloguer ici sur la longue période de torture et de souffrance indescriptible que reste pour les victimes de la répression politique toute l'existence du renouveau démocratiques. Nous soulignerons simplement que sous les pressions des victimes appuyées par celles de notre peuple en même temps que les pressions des autres peuples de par le monde, il s'impose une nouvelle éthique (progressive) et une morale nouvelle qui rejettent et condamnent la violation des droits humains et des peuples. C'est ainsi que l'humanité consacre aujourd'hui la commémoration de journées comme *le 24 mars, journée internationale pour le droit à la vérité en ce qui concerne les violations flagrantes des droits de l'homme et pour la dignité des victimes ou encore le 25 mars : journée internationale de commémoration*

des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves.

Pour la première journée, il est clairement dit que « L'objectif de la Journée du 24 mars est :

.d'honorer la mémoire des victimes de violations flagrantes et systématiques des droits humains et promouvoir l'importance du droit à la vérité et la justice;

.de rendre hommage à ceux qui ont consacré leur vie à, et ont perdu la vie dans la lutte pour promouvoir et protéger les droits de l'homme pour tous;

.de reconnaître, en particulier, l'importance du travail et des valeurs de l'archevêque Oscar Arnulfo Romero, du Salvador, qui a été assassiné le 24 mars 1980, après avoir dénoncé les violations des droits de l'homme des populations les plus vulnérables et défendu les principes de protection de la vie, de promotion de la dignité humaine et d'opposition à toutes les formes de violence ».

Dans son message à la célébration de ladite journée en cette année 2016, le Secrétaire général des Nations-Unies insiste pour dire : « En ce jour, j'exhorte les États à adopter des mesures pour que prévalent la vérité et la justice et que les victimes obtiennent réparation, car il s'agit là de conditions essentielles pour éviter que les violations flagrantes des droits de l'homme ne se perpétuent. Nous devons tous faire plus pour protéger les droits de l'homme et la dignité humaine. »

Voilà qui devrait faire honte à tous ceux qui veulent falsifier l'histoire pour chercher à couvrir des sanguinaires du genre de Mathieu Kérékou qu'ils tentent vainement d'ériger en modèle pour la jeunesse. Leur cause est perdue d'avance de toutes les façons.

C'est dire par conséquent qu'au risque de faire de la tautologie, il est besoin que dans notre pays aussi ces exigences s'appliquent. Et donc, les victimes de la répression politique doivent obtenir réparation, elles doivent être réhabilitées, décorées et immortalisées et que justice leur soit rendue et que prévale la vérité sur les violations des droits de l'homme et des droits des peuples dans notre pays. Dès lors, il serait hypocrite et malhonnête de ne pas dire ici à haute et intelligible voix qu'il faut décorer feu Pascal Fantodji et lui dédier un mémorial à l'échelon national.

Car c'est bien à lui que l'histoire a assigné de concevoir et de conduire le combat émancipateur qui a donné la victoire sur l'autocratie pour les libertés sous le renouveau ; quoique constraint à l'exil pendant plus de 15 ans et à la clandestinité parce que banni pour sa défense des intérêts supérieurs du peuple et pour son opinion.

1. Les mesures concrètes pour satisfaire les revendications des victimes

Au regard de ce qui précède et pour une rupture véritable avec l'impunité et la barbarie et pour la dignité de notre peuple afin que les jeunes générations sachent et n'oublient pas à quels prix les libertés ont été conquises, le moment est venu ici et maintenant d'agir. C'est pourquoi, nous voulons prendre au mot le Président Talon qui, à son investiture le 06 avril 2016 à Porto-Novo, affirme « **Enfin je ferai de la lutte contre la corruption un combat de tous les instants et de tous les jours et qui n'épuiseront pas les efforts inlassables de la justice et de la société civile destinés à mettre un terme à l'impunité. À cet égard et pour en donner le gage nécessaire, je déclare du haut de cette tribune, que non seulement je m'y suis préparé mais j'affirme que je suis déjà prêt maintenant et tout de suite** ».

Le moment est donc venu, disons-nous, ici et maintenant de prendre la série de mesures incontournables et urgentes suivantes contre l'impunité et qui s'articulent en plusieurs volets pour en faciliter la satisfaction.

1.1. La réhabilitation des victimes de la répression politique qui passe aussi par leur indemnisation conformément à la Convention contre la torture, leur décoration, leur immortalisation et la transformation des lieux de torture (tels que la prison civile de Ségbana, le Petit Palais de Cotonou, etc.) en musées contre l'oubli. Des propositions relatives à ce volet existent déjà y compris en faveur des pupilles de la nation, des victimes du 16 janvier 1977, des éléments déportés au Maroc après l'agression.....

a) Rendre le 07 mai, journée chômée et payée sur toute l'étendue du territoire national avec la prise en charge des manifestations par l'Etat.

1.2. L'ouverture du procès des tortionnaires de Luc Togbadja, Mama Yari Moussa, Razac Bakary, Michel Aikpé, etc. Des plaintes avec constitution de parties civiles sont déjà déposées devant nombre de juridictions de notre pays. Y compris le procès de ceux qui s'acharnent sur la

jeunesse estudiantine à Calavi ou à Parakou (Bagnan, Takpara, Biao, Géro Amoussouga, etc.).

1.3. La prise de la loi portant imprescriptibilité des crimes politiques et économiques avec la déchéance des criminels indûment promus (cas de Martin Dohou Azonhiho et Cie).

a) L'abrogation de la loi portant immunité personnelle à Mathieu Kérékou.

b) La lumière sur les forfaits contre les régions mis sous état de siège, la sanction des auteurs et commanditaires ainsi que l'indemnisation des populations victimes.

1.4. La lumière sur les dossiers Dangnivo, Sohoudji, Fawaz, Coovi, Axel Mitchodjèhoun, Martin Assogba, 27 décembre 2013 avec les syndicalistes, Caporal Dangou et consorts, etc. avec le jugement et le châtiment mérité aux auteurs et commanditaires.

1.5. La lumière sur les dossiers CEN-SAD, ICC-Service, Maria-Gléta, Machines agricoles, Sonacop, CNSS, SONAPRA, Siège de l'Assemblée Nationale, PPEA2, etc.).

2. La lumière sur les dossiers de déchets toxiques, de la disparition de Comlan Sylvain, des personnes assassinées lors des soulèvements suite à l'assassinat de Michel Aikpé aussi bien à Cotonou qu'à Abomey, etc., la lumière sur les personnes torturées et qui sont mortes lors de la campagne dite lutte contre la féodalité, la sorcellerie et l'obscurantisme....

L'ensemble des questions abordées ici constitue un corps de préoccupations très importantes. C'est pourquoi nous pensons que leur satisfaction est urgente et constitue une base pour prévenir l'impunité. Au-delà, il faut un cadre de débats comme les Etats généraux du peuple (ainsi que nombre de forces politiques, sociales et autres personnalités le souhaitent et le disent) pour rechercher et trouver les solutions de longues durées contre la torture et l'impunité et pour le développement économique, social et culturel harmonieux du pays.

En avant pour la réhabilitation, l'indemnisation et l'immortalisation des victimes !

Non à la prise en otage de la démocratie par les tortionnaires et les pilleurs !

Non à l'impunité !

Cotonou, le 06 mai 2016

Le Bureau Exécutif National